



CONTRAT PÉDAGOGIQUE – STAGE PSYCHOLOGIE MASTER 1

La rédaction de ce contrat pédagogique permet de préciser les apprentissages visés par l'étudiant sur le lieu de stage. Ce contrat doit être rempli par le référent de stage professionnel et l'étudiant.

L'original sera remis au maître de stage enseignant assurant la supervision.

L'étudiant et le référent de stage en conservent une copie.

Coordonnées du stagiaire

Nom, prénom :

Année de diplôme :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Description de l'organisme-hôte :

Nom, Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Coordonnées du professionnel référent de stage (psychologue ou autre) :

Nom, prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Coordonnées du maître de stage enseignant (supervision)

Nom, prénom :

Téléphone :

Courriel :

Coordonnées du responsable universitaire de l'UE

Nom, prénom : Laurence Picard

Téléphone : 03 81 66 54 36

Courriel : laurence.picard@univ-fcomte.fr

Engagement de confidentialité de l'étudiant stagiaire :

Je soussigné(e).....m'engage à respecter les normes et les pratiques en vigueur auprès de (nom du référent de stage)....., ainsi que la confidentialité des informations et des renseignements auxquels j'aurai accès pendant mon stage.

OBJECTIFS GENERAUX DU STAGE

Merci de préciser dans chacune des colonnes le degré d'implication (observation ou participation) attendu pour chacune des rubriques

	En tant qu'observateur	En tant que participant
<p>Vie institutionnelle :</p> <p>comprendre le contexte organisationnel du milieu d'intervention ainsi que le travail d'équipe (réunions, formation, déplacements hors institution...)</p>		
<p>Relation aux personnes accueillies dans le cadre du lieu de stage :</p> <p>se représenter les différentes expériences permettant de comprendre le public accueilli par l'institution. Se sensibiliser au savoir être et aux outils du psychologue (entretiens, tests, suivis...)</p>		
<p>Travail de liaison avec le référent de stage et ses activités :</p> <p>accueil, rythme des échanges, partage de temps de travail...</p>		

Bref résumé des objectifs du stage :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nombre de journées (7 heures en moyenne) à effectuer : ...

Modalités d'évaluation

- Appréciation du travail réalisé sur le lieu de stage par le référent de stage :

Le référent de stage professionnel apprécie la qualité de l'engagement et de la participation de l'étudiant stagiaire aux diverses activités. Il consigne dans un formulaire annexe ses constats et remarques dans un travail d'échange avec l'étudiant à mi-parcours du stage puis lors de l'évaluation finale.

- Évaluation du travail écrit par l'enseignant maître de stage :

L'étudiant suit et participe aux séances de supervision hebdomadaires organisées par l'université. Il rédige un bilan réflexif qui fait état des différents aspects de son expérience personnelle et professionnelle au sein de l'organisme-hôte. La note attribuée est modulée par la participation aux séances de supervision.

- L'évaluation et la validation de l'UE « supervision de stage » appartiennent aux enseignants.

**Signature du référent de
stage professionnel**

Date

Signature de l'étudiant

Date

**Signature du maître de stage
enseignant**

Date

Les stages- (extrait de la Maquette du Master de Psychologie)

L'objectif : le stage professionnel

De manière générale, les stages visent à permettre à l'étudiant de s'engager dans un véritable « stage professionnel » tel que défini par l'arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Le stage professionnel vise ainsi « à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue ». Il a une durée de 500h; il est réalisé de façon continue ou par périodes fractionnées. Il doit être achevé, au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master.

Le stage est proposé soit par l'étudiant, soit par l'équipe enseignante du master. Il est agréé par le responsable de la mention psychologie du master (l'agrément porte sur ses objectifs et ses modalités d'encadrement, notamment le choix du psychologue praticien-référent auprès duquel l'étudiant effectue son stage).

Ce stage est placé « sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs » de l'équipe pédagogique du master.

Au terme du stage, « l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage (le référent professionnel et le maître de stage enseignant-chercheur) et un autre enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master ». La validation du stage donne lieu à la délivrance d'une attestation.

Ce stage, obligatoire pour les étudiants de Master2 des parcours Interventions Psychosociologiques : Travail et Santé, Clinique Psychopathologique et Clinique de la Famille, et Psychologie Cognitive et Neuropsychologie, devra être effectué par les étudiants du parcours « Recherches en psychologie » s'ils veulent se prévaloir du titre de psychologue, avant la fin de l'année qui suit leur formation théorique en master.

Pour répondre à cet objectif les stages sont de deux ordres selon leur objectif principal, pré-professionnalisant en Master1 et professionnalisant en Master2. Dans tous les cas, ces stages répondent au code de déontologie des psychologues.

Stages de Master1

Objectifs. Le stage peut avoir une double finalité. Dans ce stage, les étudiants doivent *a minima* apprendre à observer, à comprendre les enjeux des pratiques sur le terrain et notamment le travail du psychologue praticien. Ils peuvent également, selon leur spécialité, conduire ce stage pour recueillir des données pour leur mémoire de recherche, en accord avec leur référent sur le terrain et leur directeur de recherche, enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique. Ils peuvent participer, dans la mesure de leurs possibilités, au travail réalisé dans l'institution en devenant plus autonome, mais ceci uniquement sous la responsabilité du référent de stage.

Référent. Au premier semestre le référent responsable de stage peut ne pas être un psychologue, mais au second semestre ceci est obligatoire.

Durée. La durée minimale du stage pré-professionnel est fixée à 220h (soit 72 demi-journées ou 36 journées).

Organisation des stages. Elle est sous la responsabilité de l'enseignant assurant l'élément constitutif "supervision de stage" prévu chaque semestre dans l'UE 4 TER et stage.

Des conventions de stage rédigées par l'UFR sont signées entre l'université et le représentant légal du stage, elles s'inscrivent dans le cadre de la chartre des stages. Le stage professionnel doit être agréé par le responsable du Master. L'étudiant reçoit à chaque stage une attestation de stage de la part de son référent de stage (et avec mention de ses deux responsables et de leur qualité pour le stage professionnel)

Validation du stage. L'enseignant prend en compte trois éléments : l'évaluation du référent de stage (rapport d'évaluation de stage), l'évaluation du "rapport de stage" de l'étudiant (travail à partir de son stage et du travail d'élaboration qu'il a pu en tirer) et la participation de cet étudiant au groupe de supervision de stage.

Stages de Master2

Objectifs. Le stage a une finalité soit professionnelle, soit de recherche. Pour les parcours IPTS, CPCF et PCN, le stage est directement professionnalisant et répond en tout point aux exigences du "stage professionnel" cité plus haut.

Référent. Le stage est réalisé sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs » de l'équipe pédagogique du master.

Durée. La durée minimale du stage professionnel devant être accompli est de 500h.

Organisation des stages. Identique aux stages de Master 1

Validation du stage. La validation du stage professionnel dépend d'un jury constitué du référent de stage psychologue praticien (professionnel), du maître de stage (un enseignant-chercheur) et d'un enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique. Pour ce faire, le référent de stage évalue précisément le stage de l'étudiant (fiche pré-imprimée de rapport d'évaluation du stage), l'étudiant réalise un « mémoire sur l'expérience professionnelle » sous la direction de son directeur de mémoire. L'étudiant soutient ainsi son travail terminal de TER devant ce jury.